



Commune de Sardieu  
131 Chemin neuf  
04.74.20.24.69  
Mairie.sardieu@orange.fr  
www.sardieu.net

#### 4. LE SAVIEZ VOUS ?

Il existe sept catégories d'énergies renouvelables :

- . L'énergie hydroélectrique utilisant l'énergie fournie par les mouvements de l'eau : centrale au fil de l'eau, barrage hydroélectrique de lac, station de transfert de pompage d'électricité.
- . L'énergie éolienne (terrestre et en mer) utilisant le vent pour la production d'électricité.
- . L'énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) utilisant le rayonnement solaire pour la production d'électricité et de chaleur.
- . L'énergie de la géothermie utilisant la chaleur du sous-sol, pour besoin en chaud et en froid d'un bâtiment, voire pour de la production d'électricité.
- . L'énergie ambiante, énergie emmagasinée dans l'air ambiant, dans les eaux de surfaces ou usées, et utilisée pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, via des pompes à chaleur aérothermiques.
- . L'énergie issue des gaz de décharge ou des stations d'épuration.
- . L'énergie de la biomasse pour la production de chaleur, d'électricité ou de gaz renouvelable (méthanisation, gazéification). La biomasse est à considérer comme une énergie renouvelable, dès lors que l'exploitation de la ressource est compensée par un accroissement équivalent de matières organiques (croissance des végétaux par photosynthèse).